

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BOURG EN BRESSE - 0101 - Documents  
comptables (B-S) - Dépôt le 18/07/2024 - 10088 - 2021 B 02433 - 907 988 323 - 2HR

Désignation de l'entreprise SAS 2HR Néant  \*  
 Adresse de l'entreprise 522 ROUTE DU NANT 01280 PREVESSIN MOENS  
 Numéro SIRET \* 9 0 7 9 8 8 3 2 3 0 0 0 1 6 Durée de l'exercice en nombre de mois \* 1 2 Durée de l'exercice précédent \* 1 4

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
				3 1 1 2 2 0 2 3		3 1 1 2 2 0 2 2		
<b>ACTIF</b>		<b>Brut</b>	<b>Amortissements - Provisions</b>	<b>Net</b>		<b>Net</b>		
		<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>		<b>4</b>		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	012					
	Fonds commercial *							
	Autres *	014	016					
	Immobilisations corporelles *	028	030					
	Immobilisations financières * (1)	040	042	500 000	500 000	500 000	500 000	
	<b>Total I (5)</b>	<b>044</b>	<b>048</b>	500 000	500 000	500 000	500 000	
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052					
	Marchandises *	060	062					
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066					
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070				
		Autres * (3)	072	074	7 534	7 534	4 574	4 574
	Valeurs mobilières de placement	080	082					
	Disponibilités	084	086	19 014	19 014	25 923	25 923	
	Charges constatées d'avance *	092	094					
		<b>Total II</b>	<b>096</b>	<b>098</b>	26 548	26 548	30 497	30 497
		<b>Total général (I+II)</b>	<b>110</b>	<b>112</b>	526 548	526 548	530 497	530 497

				Exercice N		Exercice N-1	
				NET		NET	
				<b>1</b>		<b>2</b>	
<b>PASSIF</b>							
Capital social ou individuel *		120		1 000		1 000	
Ecart de réévaluation		124					
Réserve légale		126		100			
Réserves réglementées*		130					
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)		131		60 951			
Report à nouveau		134					
Résultat de l'exercice		136		71 198		61 051	
Subventions d'investissement		137					
Provisions réglementées		140					
		<b>Total I</b>		133 249		62 051	
Provisions pour risques et charges		<b>Total II</b>		<b>154</b>			
Emprunts et dettes assimilées		156		367 139		436 829	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164					
Fournisseurs et comptes rattachés		166		1 200		1 200	
Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)		169					
Comptes courants d'associés		173		19 569		25 626	
Autres dettes		175		5 391		4 791	
Produits constatés d'avance		174					
		<b>Total III</b>		393 299		468 446	
<b>Total général (I + II + III)</b>		<b>180</b>		526 548		530 497	

REVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

HA

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CAPITAUX PROPRES

DETTES (4)

REVOIS

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Designation de l'entreprise		SAS 2HR						Exercice N clos le			Exercice N-1 clos le			Néant										
A - RÉSULTAT COMPTABLE								13	1	2	2	0	2	3	13	1	2	2	0	2	2			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209			210																	
	Production vendue	} bimens	} intracommunautaires	dont export et livraisons		215			214															
				services *		217			218															
				Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222																
	Production immobilisée *						224																	
	Subventions d'exploitation reçues						226																	
	Autres produits						230					0												
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232					0													
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234																	
	Variation de stock (marchandises) *						236																	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238																	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *						240																	
	Autres charges externes * :		} dont crédit bail :				242					4 064				9 065								
	} - mobilier																							
	} - immobilier																							
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)				243			244																
	Rémunérations du personnel *						250																	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252																	
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce)				255			254																
	Dotations aux provisions						256																	
Autres charges	} dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *				259			262																
	} dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles				260																			
Total des charges d'exploitation (II)						264					4 064				9 065									
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270					(4 064)				(9 065)									
Produits financiers (III)						280					80 000				75 140									
Produits exceptionnels (IV)						290																		
Charges financières (V)						294					4 738				5 024									
Charges exceptionnelles	} dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)				347			300																
	} dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)				348																			
Impôts sur les bénéfices * (VII)						306																		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)						310					71 198				61 051									
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312					71 198		314											
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *						316																	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles						318																	
	Provisions non déductibles *						322																	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)						324																	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés				247			330			4 000													
	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*				248																			
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensés de réintégration)				249			251																
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998																	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999																		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997																	
	Entreprise nouvelles (44. sexies)	986	Zone franche urbaine (44 octies A)	987	Zones de réhabilitation de la défense (44 terdecies)	127	Zones de revitalisation rurales (44 quinquiesbis)	138																
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991																		
	Divers dont ZFA NG (44 quaterdecies)	345	Investissements et souscriptions outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346			992															
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G						993															80 918		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352					354				5 720									
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)						356																	
	Déficits antérieurs reportables : * .....6.....6.58 ont imputés sur le résultat :												360											
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370					372				5 720									

HR



Désignation de l'entreprise : SAS 2HR

Néant  \*

I		IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ											Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406				
	Autres	410		412		414		416				
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426				
	Constructions	430		432		434		436				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446				
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456				
	Matériel de transport	460		462		464		466				
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476				
Immobilisations financières		480	500 000	482		484		486	500 000		500 000	
<b>TOTAL</b>		<b>490</b>	<b>500 000</b>	<b>492</b>		<b>494</b>		<b>496</b>	<b>500 000</b>		<b>500 000</b>	
II		AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES												
Fonds commercial		495		497		498		499				
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506				
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516				
	Constructions	520		522		524		526				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536				
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546				
	Matériel de transport	550		552		554		556				
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566				
<b>TOTAL</b>		<b>570</b>		<b>572</b>		<b>574</b>		<b>576</b>				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values							
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme						
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧				
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
<b>TOTAL</b>	<b>578</b>	<b>580</b>	<b>582</b>	<b>584</b>	<b>586</b>	<b>581</b>	<b>587</b>	<b>589</b>				
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595				
<b>TOTAL</b>					<b>596</b>	<b>585</b>	<b>597</b>	<b>599</b>				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

## RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : SAS 2HR

Néant  \*

## I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A		NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636			
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646			
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656			
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666			
TOTAL		680		682		684		686			

## B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

## C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

## II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits imputés				983	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)		982	6 658	Déficits reportables	984 6 658
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis		Déficits de l'exercice	860 5 720
Nombre d'opérations sur l'exercice		982 ter		Total des déficits restant à reporter (870=984+860)	870 12 377

## III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madclin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

HR

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

**DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE**

N° 2033-E 2024

5

Désignation de l'entreprise : SAS 2HR		Néant <input checked="" type="checkbox"/>
Exercice ouvert le : 01/01/2023	et clos le : 31/12/2023	Durée en nombre de mois : 1   2
<b>DECLARATION DES EFFECTIFS</b>		
Effectif moyen du personnel * :		376
dont apprentis		657
dont handicapés		651
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>		
<b>I- Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105
<b>TOTAL 1</b>		106
<b>II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143
Subventions d'exploitation reçues		113
Variation positive des stocks		111
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153
<b>TOTAL 2</b>		144
<b>III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)</b>		
Achats		121
Variation négative des stocks		145
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150
<b>TOTAL 3</b>		152
<b>IV- Valeur ajoutée produite</b>		
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		137
<b>V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>		
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD		
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	Effectifs au sens de la CVAE * 023
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026
Période de référence	024	160
Date de cessation		186

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

\* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

» Pour copie certifiée conforme - le Président HA

2HR

Société par actions simplifiée  
au capital de 1 000 euros  
Siège social : 522 ROUTE DU NANT  
ZA LES ANNEAUX DE MAGNY, 01280 PREVESSIN MOENS  
907 988 323 RCS BOURG EN BRESSE

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE  
DU 13 juin 2024

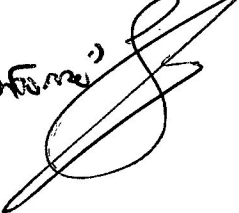
DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT  
de l'exercice clos le 31 décembre 2023

L'Associé Unique, après avoir rappelé que la réserve légale est dotée à hauteur de 100 € soit 10 % du capital, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 71 198 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	71 198 euros
Aux autres réserves	71 198 euros

Certifié conforme  
Le Président

*« Pour copie  
certifiée conforme »*



HA